

DRT-1009 : Droit international public

NRC 88337

Automne 2013

Mode d'enseignement : Présentiel

Temps consacré : 3-0-6

Crédit(s) : 3

L'idée de droit sur le plan des relations internationales. Les sources du droit international public. Les rapports entre le droit international public et le droit interne. Les sujets du droit international public. Le règlement pacifique et non pacifique des différends. Introduction à des branches spécialisées du droit international public.

CE COURS REMPLACE LE COURS DROIT INTERNATIONAL PUBLIC GÉNÉRAL (DRT-2150).

Plage horaire :

Cours en classe

Mercredi 08h30 à 11h20 [DKN-3116](#) Du 3 sept. 2013 au 13 déc. 2013

Il se peut que l'horaire du cours ait été modifié depuis la dernière synchronisation avec Capsule. [Vérifier l'horaire dans Capsule](#)

Site de cours :


<https://www.portaildescours.ulaval.ca/ena/site/accueil?idSite=48691>


Coordonnées et disponibilités

Charles-Emmanuel Côté 1131 DKN
Professeur

<http://www.fd.ulaval.ca/faculte/personnel/26>

charles-emmanuel.cote@fd.ulaval.ca

 418 656-2131 poste 5352

 418 656-7230

Disponibilités :

Madame My Tran m'assiste pour l'encadrement pédagogique du cours. Elle est disponible pour répondre à toutes vos questions concernant la matière vue en classe: Vous pouvez la rejoindre par courriel à l'adresse suivante: my-phuong.tran.1@ulaval.ca Vous pouvez également la rencontrer lors d'une période hebdomadaire de consultation les jeudi de 11h30 à 12h20. Le numéro du local reste à confirmer. La première période aura lieu le jeudi 12 septembre 2013. N'hésitez pas à poser vos questions à My!

Soutien technique :

Centre de services APTI

Pavillon Charles-De Koninck, local 1444

[Site Web du Centre APTI](#)

 apti@fd.ulaval.ca

418-656-2131 poste 3278

	Automne / Hiver	Été
Lundi	8h00 à 17h00	8h30 à 16h30

Mardi	8h00 à 17h00	8h30 à 16h30
Mercredi	8h00 à 17h00	8h30 à 16h30
Jeudi	8h00 à 17h00	8h30 à 16h30
Vendredi	8h00 à 17h00	8h30 à 16h30

Sommaire

Description du cours	4
Objectifs	4
Acquisition de compétences	4
Approche pédagogique	4
Contenu et activités	4
Évaluations et résultats	5
Liste des évaluations	5
Informations détaillées sur les évaluations sommatives	5
Examen de relais	5
Examen final	6
Barème de conversion	6
Politique de plagiat	6
Règlement disciplinaire	6
Application de la politique sur l'usage du français à l'Université Laval	7
Politique en cas d'absence aux examens	7
Évaluation de la qualité du français	7
Évaluation de l'enseignement	7
Étudiants avec déficience physique, trouble d'apprentissage ou mental	7
Matériel didactique	8
Matériel obligatoire	8
Matériel complémentaire	8
Matériel informatique et logiciels	8
Bibliographie	9

Description du cours

Objectifs

Ce cours offre une introduction générale au droit international public. Il vise à sensibiliser l'étudiant et l'étudiante aux particularités du phénomène juridique dans la société internationale, à leur apprendre les concepts, notions et règles fondamentales propres à cette discipline, ainsi qu'à leur permettre d'analyser et de résoudre des problèmes

élémentaires de droit international public. Il vise également à les rendre capables d'approfondir l'étude du droit international dans des domaines spécialisés. Il vise enfin à permettre à l'étudiant et l'étudiante de mieux saisir les dimensions juridiques internationales des disciplines juridiques de droit interne.

Acquisition de compétences

Première année (première session)

- Apprendre à lire et à comprendre des documents juridiques.
- Acquérir un vocabulaire de base en droit.
- Se familiariser avec la qualification juridique.
- S'initier à la logique et au raisonnement en droit.

Première année (deuxième session)

- Consolider les objectifs antérieurs.
- S'initier à la recherche documentaire.
- S'initier à la rédaction juridique (notes de recherche).

Deuxième et troisième années

- Consolider les objectifs antérieurs.
- Se familiariser avec l'anglais juridique.
- Diversifier les habilités de rédaction dans divers types d'écrits juridiques.
- Développer des habilités de communication orale en droit.
- Apprendre à étudier une question juridique sous ses aspects théoriques et pratiques.
- Développer une pensée autonome, critique, créatrice et évolutive.

Approche pédagogique

L'enseignement se donne sous forme de cours magistraux et l'étudiant et l'étudiante sont appelés à interagir avec le professeur lors des rencontres.

Des plans thématiques détaillés sont mis en ligne au début de chaque nouveau thème.

L'étudiant et l'étudiante préparent les cours en faisant les lectures obligatoires indiquées dans le plan de cours pour chaque semaine. Des documents complémentaires sont proposés pour chacun des cours; leur lecture n'est PAS obligatoire.

L'étudiant et l'étudiante sont aussi invités à suivre le fil d'actualité internationale publié sur la page d'accueil du site du cours. Certaines nouvelles serviront de base de discussion en classe en lien avec la matière.

Des exercices formatifs seront mis en ligne à la fin de chaque thème afin de vérifier l'acquisition des connaissances.

Un exemple d'examen de relais et d'examen final antérieurs sera mis en ligne SANS corrigé.

Contenu et activités

Le tableau ci-dessous présente les semaines d'activités prévues dans le cadre du cours.

Titre	Date
<u>THÈME 1: L'idée de droit international</u>	
<u>THÈME 2: Les sources du droit international public</u> La théorie des sources en droit international public; la coutume; le traité; les autres sources.	
<u>THÈME 3: Les rapports entre le droit international public et le droit interne</u>	
<u>THÈME 4: Les sujets du droit international public</u> L'État (éléments constitutifs, compétence territoriale et extraterritoriale, immunités); les organisations internationales.	
<u>THÈME 5: Le règlement des différends internationaux</u> La responsabilité de l'État et la théorie de la protection diplomatique; le règlement pacifique des différends; le règlement non pacifique des différends.	
<u>THÈME 6: La protection internationale des droits de l'homme</u>	

Note : Veuillez vous référer à la section *Contenu et activités* de votre site de cours pour de plus amples détails.

Évaluations et résultats

Liste des évaluations

Sommatives

Titre	Date	Mode de travail	Pondération
Examen de relais	Le 20 oct. 2013 de 12h30 à 15h20	Individuel	40 %
Examen final	Le 15 déc. 2013 de 12h30 à 15h20	Individuel	60 %

N.B. La Faculté de droit organise une période de consultation des examens de relais et des examens finals, où un corrigé de l'examen est disponible. Il est de votre responsabilité de vérifier les dates et les modalités de consultation de vos examens à la Faculté de droit. Aucune autre consultation des examens ne sera possible.

CRITÈRES GÉNÉRAUX D'ÉVALUATION

- Énonciation claire et précise des notions
- Perception des distinctions et des rapports entre les notions
- Analyse et compréhension complète et précise des règles
- Analyse et qualification correcte des situations
- Application rigoureuse et nuancée des règles aux situations
- Correction de la langue
- Précision dans l'emploi de la langue juridique

Informations détaillées sur les évaluations sommatives

Examen de relais

Date : Le 20 oct. 2013 de 12h30 à 15h20
NB L'examen de relais a lieu un dimanche.

Mode de travail : Individuel

Pondération : 40 %

Directives de l'évaluation :

L'examen de relais porte sur la matière vue au cours de la première moitié de la session et vaut 40% des points.

Matériel autorisé : Examen à livre ouvert (ordinateurs, tablettes et téléphones intelligents interdits).

Examen final

Date : Le 15 déc. 2013 de 12h30 à 15h20
NB L'examen final a lieu un dimanche.

Mode de travail : Individuel

Pondération : 60 %

Directives de l'évaluation :

L'examen final porte sur l'ensemble de la matière vue au cours de la session et vaut 60% des points.

Matériel autorisé : Examen à livre ouvert (ordinateurs, tablettes et téléphones intelligents interdits)

Barème de conversion

Cote	% minimum	% maximum	Cote	% minimum	% maximum
A+	85	100	C+	62	64,99
A	81	84,99	C	59	61,99
A-	77	80,99	C-	56	58,99
B+	73	76,99	D+	53	55,99
B	69	72,99	D	50	52,99
B-	65	68,99	E	0	49,99

Remarque : en conformité avec l'article 239 du Règlement des études de l'Université Laval, la note attribuée reflète la performance de l'étudiant et de l'étudiante par rapport à l'atteinte des objectifs et non pas leur position dans le groupe (la notation n'est donc pas basée sur la «moyenne» ou sur la «courbe»).

Politique de plagiat

Tout étudiant est tenu de respecter les règles relatives à la protection du droit d'auteur. Constitue notamment du plagiat le fait de :

- i. copier textuellement un ou plusieurs passages provenant d'un ouvrage sous format papier ou électronique sans mettre ces passages entre guillemets et sans en mentionner la source;
- ii. résumer l'idée originale d'un auteur en l'exprimant dans ses propres mots (paraphraser) sans en mentionner la source;
- iii. traduire partiellement ou totalement un texte sans en mentionner la provenance;
- iv. remettre un travail copié d'un autre étudiant (avec ou sans l'accord de cet autre étudiant);
- v. remettre un travail téléchargé d'un site d'achat ou d'échange de travaux scolaires.

(Source: COMMISSION DE L'ÉTHIQUE DE LA SCIENCE ET DE LA TECHNOLOGIE, *La tricherie dans les évaluations et les travaux à l'université: l'éthique à la rescousse* (rédaction: Denis Boucher), Québec, 15 mai 2009)

L'Université Laval étant abonnée à un service de détection de plagiat. Il est possible que vos travaux soient soumis à ce logiciel pour analyse.

Citer vos sources selon les règles préconisées est d'une importance capitale. Pour plus d'information sur le référencement, vous pouvez consulter les sites Web suivants :

- [Citer des sources](#)
- [Citer ses sources et éviter le plagiat](#)

Règlement disciplinaire

Tout étudiant qui commet une infraction au Règlement disciplinaire à l'intention des étudiants de l'Université Laval dans le cadre du présent cours, notamment en matière de plagiat, est passible des sanctions qui sont prévues dans ce règlement. Il est très important pour tout étudiant de prendre connaissance des articles 28 à 32 du Règlement disciplinaire. Celui-ci peut être consulté à l'adresse suivante:

Application de la politique sur l'usage du français à l'Université Laval

La faculté de droit se réfère aux dispositions relatives à l'application de la politique sur l'usage du français à l'Université Laval inscrites dans son Règlement des études (mai 2009).

Mesures d'évaluation de la qualité du français

L'Université Laval reconnaît l'importance et le rôle de quatre principales habiletés langagières dans la formation qu'elle dispense : la compréhension de l'oral, la compréhension de l'écrit, la production orale et la production écrite.

Elle considère également que la maîtrise de ces habiletés est mesurable et veille à ce que les diverses mesures d'évaluation soient adaptées à chacun des trois cycles d'études et contribuent à l'atteinte des objectifs de formation qu'elle s'est fixés.

Mesures de soutien

Lorsque les enseignants et les chercheurs observent des difficultés chez les étudiants, ils lui offrent le soutien approprié :

- A. En cas de difficultés relatives à l'application des conventions scientifiques, ils prodiguent les conseils adéquats;
- B. En cas de problèmes liés à l'expression claire et cohérente des idées, ils orientent l'étudiant, en concertation avec sa direction de programme, vers des cours centrés sur l'expression écrite de la pensée;
- C. En cas de difficultés liées à la maîtrise du code linguistique du français, ils réfèrent l'étudiant à sa direction de programme, qui lui indiquera les ressources mises à sa disposition (cours, ateliers, centres d'aide, etc.).

Parmi les mesures de soutien offertes aux étudiants, la Faculté de droit invite les étudiants et les enseignants à consulter le répertoire des ressources pour améliorer la qualité de la langue dans les cours de sciences humaines. Ce répertoire se trouve dans le portail du Réseau Fernand Dumont à l'adresse suivante :

<http://www.rfd.fse.ulaval.ca/>. Le Réseau **Fernand-Dumont** regroupe des professeurs et chargés de cours de sciences humaines qui cherchent à améliorer les compétences langagières de leurs étudiants dans les différentes tâches de lecture et d'écriture propres à leur discipline.

Politique en cas d'absence aux examens

Veuillez consulter le lien hypertexte suivant pour connaître la [politique concernant les absences aux examens ou autres formes d'évaluation](#).

Évaluation de la qualité du français

Aucun point n'est enlevé spécifiquement pour les fautes de français.

Évaluation de l'enseignement

À la fin de ce cours, la Faculté de droit procédera à l'évaluation du cours afin de vérifier si la formule pédagogique a atteint ses objectifs. Vous recevrez à cet effet un questionnaire d'évaluation qui permettra d'améliorer ce cours. Cette dernière étape est très importante et les responsables du cours vous remercient à l'avance pour votre collaboration.

Étudiants avec déficience physique, trouble d'apprentissage ou mental

Les étudiants en situation de handicap qui ont une lettre d'Attestation d'accommodations scolaires obtenue auprès d'un conseiller du Centre d'aide aux étudiants doivent rencontrer leur professeur au début de la session

afin que leurs mesures d'accommodation en classe ou pour les évaluations puissent être organisées. Ceux qui estiment être admissibles à de telles mesures mais qui n'ont pas cette lettre doivent contacter le Centre d'aide aux étudiants au 656-2880, le plus tôt possible.

Le Centre d'aide aux étudiants vous recommande fortement de vous prévaloir des services auxquels vous avez droit afin de pouvoir réussir vos études, sans discrimination ni privilège. Pour plus d'information, voir la Procédure de mise en application des mesures d'accommodations scolaires à l'adresse suivante : www.aide.ulaval.ca.

Matériel didactique

Matériel obligatoire



Droit international public (6e éd édition, liii tome)

Auteur : Arbour, J.-Maurice, 1946-, Parent, Geneviève
Éditeur : Éditions Yvon Blais(Cowansville, Québec, 2012)
ISBN : 9782896358885



Recueil de textes

Matériel complémentaire



Droit international public : contribution à l'étude du droit international selon une perspective canadienne (3e éd., 20 édition, xxvii tome)

Auteur : Emanuelli, Claude
Éditeur : Wilson & Lafleur(Montréal, 2010)
ISBN : 9782891279505



Public international law (2nd ed édition, xxiii tome)

Auteur : Currie, John H
Éditeur : Irwin Law(Toronto, 2008)
ISBN : 9781552211397









International law, chiefly as interpreted and applied in Canada (7th ed. édition)

Auteur : Hugh M. Kindred and Phillip M. Saunders, general editors ; Jutta Brunnée ... [et al.].
Éditeur : Emond Montgomery Publications(Toronto, 2006)
ISBN : 9781552391624

Matériel informatique et logiciels

Pour pouvoir suivre ce cours dans sa version électronique, vous avez besoin d'un navigateur au choix, du lecteur PDF Adobe Reader, d'une version à jour de JAVA et du lecteur vidéo Adobe Flash Player. Si vous avez besoin de soutien technique, vous devrez peut-être installer le logiciel de contrôle à distance **Team Viewer** disponible à [cette page](#).

Logiciels	Adresse web	Prix
Navigateurs  Microsoft Internet Explorer 8.0 ou +	<ul style="list-style-type: none">• Téléchargement• Procédure d'installation (PC)	Gratuit

	 Google Chrome 17 ou +	<ul style="list-style-type: none"> • Téléchargement • Procédure d'installation PC, Mac et Linux 	
	 Mozilla Firefox 3.6 ou +	<ul style="list-style-type: none"> • Téléchargement • Procédure d'installation PC, Mac et Linux 	Gratuit
	 Apple Safari 5.1.2 ou +	<ul style="list-style-type: none"> • Téléchargement 	
Lecteur PDF	 Adobe Reader version 8.0 ou +	<ul style="list-style-type: none"> • Téléchargement 	Gratuit
Machine virtuelle	 Oracle Java 6.0 ou +	<ul style="list-style-type: none"> • Téléchargement 	Gratuit
Plugiciel complémentaire	 Lecteur Adobe Flash	<ul style="list-style-type: none"> • Téléchargement • Procédure d'installation (PC) • Procédure d'installation (Mac) • Procédure d'installation (Linux) 	Gratuit

Bibliographie

Cette section ne contient aucune information.